



Conseil de la Ville

**Règlement RV-2017-17-18 modifiant le Règlement
RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement**

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Disposition spécifique : H0227

Le premier alinéa de l'article 273.1 du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement est modifié par le remplacement du nombre « 22 » par le nombre « 15 ».

Adopté le 28 août 2017

(signé) Gilles Lehouillier

Gilles Lehouillier, maire

(signé) Marlyne Turgeon

Marlyne Turgeon, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 7 OCTOBRE 2017